



LE DÉPARTEMENT

Direction médias et événementiel du Département du Var : service publications : service création graphique : L. Cléchine - photos, service publications N. Jacox, service imprimerie  MAIRIE DE VAR 08-2024

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

ACTIONS DE PRÉVENTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Mieux se connaître pour mieux agir ensemble

DRACÉNIE FAYENCE VERDON



PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

La protection de l'enfance est une des principales missions confiées aux Départements (loi du 18 décembre 1989, loi du 5 mars 2007 et loi du 14 mars 2016).

Ces lois s'appuient sur des principes fondamentaux :

- Le secret professionnel qui s'impose à tous les acteurs et en particulier à tous les membres des équipes du Conseil départemental. Ce secret peut être partagé dès lors qu'un danger est avéré.
- Le partage d'informations entre les différents acteurs dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Ce partenariat se construit par des échanges, des rencontres et des actions que nous pouvons mener ensemble.
- Le rôle primordial des services de Protection maternelle et infantile (PMI).
- La notion de subsidiarité du judiciaire sur l'administratif.

Le Département, des services publics de proximité

À NOTER

Le centre médico-social permet à tous les usagers de rencontrer des professionnels et d'aborder, avec eux, des questions liées à l'accès au droit, à la santé, à l'action sociale, à l'éducation et à l'insertion.

Le Conseil départemental du Var a choisi la proximité de ses services sociaux afin de développer un service public proche des usagers.

Pour le Département du Var, la Direction de l'action sociale de proximité est chargée de la mise en œuvre de l'action sociale.

La Direction de l'enfance et de la famille, quant à elle, pilote les dispositifs de prévention et de protection de l'enfance.

Des professionnels près de chez vous

▶ UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE À VOTRE ÉCOUTE

Dans chaque centre médico-social travaille une équipe composée de :

- travailleurs sociaux : assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale,
- psychologues,
- personnels administratifs,
- professionnels de la Protection maternelle et infantile (PMI) : médecins, puéricultrices, infirmiers et sages-femmes, personnels administratifs,
- personnels d'encadrement technique et hiérarchique.

▶ QUELLES SONT LEURS MISSIONS ?

- Les travailleurs sociaux de l'Action sociale, prévention et insertion (Aspi) interviennent principalement à la demande des familles et des partenaires. Ils accueillent, écoutent, informent, évaluent et orientent. Ils proposent en fonction de la situation, un accompagnement social et/ou médico-social en lien avec les partenaires.

À NOTER

L'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel.

- Les travailleurs sociaux de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) interviennent uniquement sur mandat de l'inspecteur enfance. Ils évaluent les informations préoccupantes, proposent un accompagnement socio-éducatif. Ils assurent le suivi des enfants confiés au service de l'ASE, en famille d'accueil et en établissement et celui de leur famille. Ils réalisent les enquêtes adoption.
- Les professionnels de la Protection maternelle et infantile (PMI) interviennent :
 - avec l'accord ou à la demande des familles pour la mise en place d'actions médico-sociales en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans,
 - sur décision du responsable de la Protection maternelle et infantile pour évaluer les informations préoccupantes,
 - pour l'agrément et le suivi des assistantes maternelles,
 - pour l'agrément des assistants familiaux,
 - pour le contrôle des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

Ces différents accompagnements sont concertés en équipe pluridisciplinaire.

À NOTER

Enfance en danger
0800 10 10 83
(numéro vert départemental gratuit)
119
(numéro vert national gratuit)

POUR TOUTE INFORMATION PRÉOCCUPANTE, il vous appartient de contacter la Direction de l'enfance et de la famille, Cellule de recueil des informations préoccupantes
390, avenue des Lices
83076 Toulon Cedex
Mail : crip83@var.fr

Comment contacter les équipes du territoire Dracénie Fayence Verdon ?

SIÈGE ADMINISTRATIF : PÔLE MÉDICO SOCIAL - 380, RUE JEAN AICARD - 83300 DRAGUIGNAN
TÉL. 04 83 95 54 40

→ Centres médico-sociaux

- **DRAGUIGNAN** : 380, rue Jean Aicard Bât D - 83 300 Draguignan - Tél. 04 83 95 34 60
Communes concernées : AMPUS, BARGEME, BRENON, CHÂTEAUDOUBLE, COMPS, CHÂTEAUVIEUX, DRAGUIGNAN, FLAYOSC, LA MARTRE, LA BASTIDE, LA ROQUE-ESCLAPON, LE BOURGUET, MONFERRAT, TRIGANCE
- **FAYENCE** : 4, place de la République - 83440 Fayence - Tél. 04 83 95 54 52
Communes concernées : BAGNOLS-EN-FORÊT, CALLIAN, FAYENCE, MONS, MONTAUXOUX, SAINT-PAUL-EN-FORÊT, SEILLANS, TANNERON, TOURRETTES
- **LE MUY** : Le Moulin de la Tour RN 7 - 83 490 Le Muy - Tél. 04 83 95 57 80
Communes concernées : BARGEMON, CALLAS, CLAVIERS, FIGANIÈRES, LA MOTTE, LE MUY, TRANS-EN-PROVENCE
- **SALERNES** : Place Gabriel Péri 83690 Salernes - Tél. 04 83 95 59 60
Communes concernées : AIGUINES, ARTIGNOSC-SUR-VERDON, AUPS, BAUDINARD-SUR-VERDON, BAUDUEN, LES SALLES-SUR-VERDON, MOISSAC-BELLEVUE, RÉGUSSE, SAINT-ANTONIN-DU-VAR, SALERNES, SILLANS-LA-CASCADE, TOURTOUR, VÉRIGNON, VILLECROZE
- **VIDAUBAN** : Lotissement Le Village - Rue souvenir de la déportation 83 550 Vidauban - Tél. 04 83 95 48 00
Communes concernées : LES ARCS-SUR-ARGENS, LORGUES, TARADEAU, VIDAUBAN

→ Protection maternelle et infantile

Service de PMI : Tél. 04 83 95 33 80

→ Service de l'Aide sociale à l'enfance :

Tél. 04 83 95 31 00